Ligue de Bretagne de golf d'entreprise

Vademecum 2020

Table des matières

1 - Le bureau du Golf d'Entreprise de la ligue de Bretagne - GEB.....3
2 - Conditions de participation aux compétitions du GEB.....4
3 - Calendrier 2020 du GEB.....7
4 – Additif commun aux règlements des épreuves,.....8
Rappel sur le Prêt ? Jouez !.....9
-World Handicapping System.....11
5- Compétitions de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise.....13
5.1 Qualification régionale Pitch and Putt (Trophée Yann PIERRE).....13
5.2 Coupe de l'Ouest Bretagne/Pays de Loire.....16
5.3 Coupe de France (Trophée Raymond Fanen) division 1.....18
5.4 Trophée Raymond Fanen division 2 Bretagne.....22
5.5 Trophée Raymond Fanen division 3 Bretagne.....25
5.6 Trophée 36+ GEB.....30
5.7 Scramble des présidents.....32
5.8 Championnat de Bretagne individuel de golf d'entreprise.....34
6. Calendrier national 2020 du golf d'entreprise.....37
6.1 Championnat de France de Pitch and Putt de golf d'entreprise (Vademecum 1.2-5-1).....37
6.2 Championnat de France par équipes des associations d'entreprise 2ème division nationale (Trophée Jean-Pierre PEUGEOT).....39
6.3 Promotion Nationale.....42
6.4 Coupe de France des associations d'entreprise Finale Nationale Trophée Raymond Fanen.....44
6.5 Championnat fédéral du golf d'entreprise.....47
6.6 Coupe des présidents des associations d'entreprise.....49
7. Rappel sur l'utilisation d'ISP (Inscription Sans Peine).....51
8. Golf et Développement.....52
9. Liens utiles.....53

1 - Le bureau du Golf d'Entreprise de la ligue de Bretagne - GEB

	Norbert CHAUVET Président du GEB et Responsable Ille & Vilaine entreprise@golf-entreprise-bretagne.fr	J-Claude LEMONNIER Vice président & Responsable Div 3A	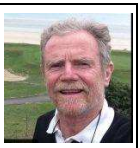
	Yannick BAZIN Secrétaire & Resp Développement secretaire@golf-entreprise-bretagne.fr	J-Marc GAUTIER Trésorier tresorier@golf-entreprise-bretagne.fr	
	Jacqueline GUILLOTIN Responsable Communication et Golf Féminin	Pierrick DEFRANCE Capitaine des jeux et Responsable division 1	
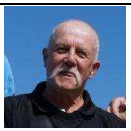	Rémy PENDU Responsable D2 et des Côtes d'armor	Didier RESCAN Responsable Div 3B	
	J-Michel VILLENEUVE Responsable Div 3C et Promotion	Bernard CHARBONNIER Responsable Morbihan	
	Thierry MANENC Responsable Finistère		

2 - Conditions de participation aux compétitions du GEB

Pour les associations :

Seules peuvent participer les Associations Golf d'Entreprise affiliées à la F.FGolf, les STE (sections territoriales dépendant d'une AS Nationale), à jour de leur redevance Fédérale, et de leur cotisation annuelle auprès de notre Commission.

Pour les joueurs :

Les joueurs, doivent répondre aux exigences des règles du statut d'amateur, être porteur de la licence F.FGolf, être membre de l'Association Sportive qu'ils ou elles représentent, (les équipiers devront être licenciés par leur AS d'entreprise, ou pour les licenciés d'un club avec terrain, être rattachés par leur club d'entreprise via l'extranet).

Il existe 4 statuts de joueurs pouvant jouer en golf d'entreprise :

- Personnes en activité (Salarié(e)s)
- Retraité(e)s de l'entreprise
- Ayants-droit
- Extérieur(e)s

Définitions :

Voici la définition de salarié titulaire, telle qu'elle est notifiée dans le vademecum de la FFG :

**Règle générale : Le salarié membre des équipes est soit titulaire d'une convention de pré-retraite, soit titulaire d'un contrat de travail prévoyant une activité professionnelle d'au moins 800 heures par an (équivalent à un mi-temps) dans le cadre d'un contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois . Seule la Commission du Golf d'Entreprise de la FFGolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.*

Définition retraité : Ancien salarié de l'entreprise ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Définition ayant droit : Conjoint, Conjointe d'un salarié en activité, d'un retraité, ou enfant majeur fiscalement rattaché au domicile d'un salarié actif. ***Un joueur sera considéré comme extérieur dans toutes les autres situations.***

Définition extérieur : Joueurs extérieurs à l'entreprise. Cette catégorie ne doit pas représenter plus de 10% de l'effectif des membres de la section Golf d'Entreprise.

Attestation :

Pour participer aux phases finales des épreuves fédérales (Trophée Raymond FANEN, Championnat fédéral, Championnat de France de Pitch and Putt) les compétiteurs "Titulaires" devront fournir, sous peine de non-participation, une attestation justifiant leur appartenance à l'Association Corporative, et à

l'Établissement dont celle-ci dépend. Deux attestations séparées peuvent être fournies.

Certificat médical :

Il est de la responsabilité de chaque Président d'Association de Golf d'Entreprise, de prendre en charge le suivi des certificats médicaux à la pratique du golf en compétition, et des questionnaires de santé dûment complétés, des joueurs de son association, au travers de l'Extranet de la FFGolf.

Comité des épreuves :

Le Comité des épreuves sera composé des Délégués désignés par la Commission Golf d'Entreprise Bretagne, et des Délégués désignés par la Commission Sportive du Club recevant l'épreuve.

Dans les conditions définies par les règles de Golf, seuls le ou les Arbitres désignés par la Commission Sportive de la Ligue ont autorité pour donner une décision sur les règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'épreuve.

Les responsabilités du Comité sont définies dans le livret des règles de Golf (Règle 20 de l'édition 2020)

Inscription des équipes :

Les inscriptions sont closes généralement le lundi soir précédant la compétition.

L'inscription se fait au moyen de la fiche d'inscription disponible sur le site www.golf-entreprise.bretagne.fr. Les modifications d'équipes, ne seront acceptées qu'en cas de force majeure, jusqu'à la veille de la compétition, avec confirmation écrite par mail obligatoirement.

3 - Calendrier 2020 du GEB

Date	*Intitulé*	*Lieu de la compétition*
1 février	Assemblée générale GEB	*Ploemeur Ocean (56)*
29 février	Trophée Yann PIERRE	*Lancieux (22)*
7 mars	Division 3B Fanen	*Dinard (35)*
14 mars	Division 1 Fanen	*Cornouailles (29)*
14 mars	Division 2 Fanen	*Pléneuf Val André (22)*
21 mars	Division 3A Fanen	*Saint-Laurent (56)*
21 mars	Division 3C Fanen	*Ploemeur (56)*
28 mars	Promotion GEB	Trémereuc (22)
4 avril	Division 3C Fanen	*La Freslonnière (35)*
4 avril	Division 2 Fanen	*Brest Iroise (29)*
18 et 19avril	Chpt France P&P	*Port Bourgenay (85)*
25 avril	Division 3A Fanen	*Odet (29)*
25 avril	Division 3B Fanen	*Baden (56)*
25 avril	Division 1 Fanen	*Sables d'Or (22)*
2 mai	Division 2 Fanen	*St Malo (35)*
9 mai	Division 1 Fanen	*Val Queven (56)*
16 mai	Division 3A Fanen	*Les Ormes (35)*
14 au 17 mai	Division 2 Nationale	*Gujan Mestras (33)*
15 au 17 mai	Promotion Nationale	*Mont Griffon (95)*
16 mai	Division 3B Fanen	*Saint-Sansom (22)*
16 mai	Division 3C Fanen	*Les Abers (29)*
13 juin	Division 3C Fanen	*Sant-Cast (22)*
20 juin	Division 2 Fanen	*Ploemeur Ocean (56)*
20 juin	Division 3A Fanen	*Les Ajoncs d'Or (22)*
20 juin	Division 3B Fanen	*Odet (29)*
20 juin	Division 1 Fanen	*Rennes (35)*
6 juin	Promotion GEB	*Lac au duc (56)*
29 au 30 août	Chpt Fédéral	*Golf de Crécy (77)*
5 septembre	Coupe de l'Ouest	*Guérande (44)*
11 au 13 septembre	Coupe de France – Trophée Fanen	*Grand Avignon (84)*
19 septembre	Coupe des présidents FFG	*Lalargue (68)*
26 septembre	Scramble des présidents	*Les Sables d'Or*
3 et 4 octobre	Chpt Régional Individuel GEB	*St Malo – Les Ormes*

4 – Additif commun aux règlements des épreuves,

organisées par la ligue de Bretagne de golf d'entreprise

- Départs aux compétitions :

Chaque joueur doit se présenter au départ au plus tard 5 minutes avant son heure de départ effective communiquée par la ligue, la veille de la compétition, afin d'échanger sa carte de score, et prendre connaissance des consignes particulières. Tout retard au départ sera sanctionné comme préconisé par la règle 6.3 .

- Retard au départ :

Conformément à la règle 6.3, un retard au départ de moins de 5 minutes entraînera la pénalité générale (2 coups de pénalité en stroke-play, et perte du trou en match-play). Au delà des 5 minutes, le joueur sera disqualifié, et ne pourra prendre le départ.

- Marques de départs :

Les marques de départs sont définis par le comité d'organisation, dans les règlements particuliers de chaque épreuve.

- Jeu lent :

La procédure édictée par le comité des règles de la FFGolf s'applique. La règle 6.7 s'applique et le comité de l'épreuve a toute autorité pour la faire respecter.

Rappel sur le Prêt ? Jouez !

Le “Ready golf” ou “Prêts ?... Jouez !” revient à s’affranchir de la règle du « le joueur le plus éloigné du trou joue en premier », afin de rendre le jeu plus fluide et donc plus rapide.
L’idée générale de ces recommandations est : si celui qui est le plus loin du trou, n’est pas prêt à jouer, pour quelque raison que ce soit, et si un autre joueur est prêt à jouer, alors que ce dernier joue ! Sans oublier, bien évidemment, d’annoncer son intention et pourquoi !

Parmi ces recommandations, on peut mentionner :

- Jouer un coup sans risque pour la partie de devant si un joueur plus éloigné du trou fait face à un coup difficile et prend du temps pour s'y préparer.
- Les joueurs les moins longs drivent d'abord ou jouent leur coup du fairway en premier si les joueurs plus longs doivent attendre.
- Driver lorsque la personne ayant l'honneur tarde à être prête à jouer.
- Jouer un coup avant d'aller aider quelqu'un à chercher sa balle.
- Finir de putter même si cela implique que l'on se tienne proche de la ligne de putt de quelqu'un d'autre.
- Jouer un coup si la personne qui vient d'effectuer une sortie de bunker au bord du green est toujours la plus éloignée du trou mais est retardée parce qu'elle ratisse le bunker.
- Lorsque la balle d'un joueur a dépassé le green, tout joueur plus proche du trou mais approchant depuis le devant du green doit jouer pendant que l'autre joueur se rend à sa balle et examine le coup qu'il lui reste à jouer.
- Noter les scores du trou qui vient d’être joué en arrivant sur le départ suivant, sauf pour le joueur ayant l’honneur qui remplira sa carte aussitôt après avoir joué.

- Comité de l’épreuve :

Le comité se réserve le droit d’annuler une épreuve, de modifier la forme de jeu prévue dans le règlement de celle-ci, ou de changer la date initialement prévue dans le calendrier.

Le comité de l’épreuve est constitué de :

. Du capitaine des jeux de la ligue de Bretagne de golf d’entreprise, même absent (téléphone, mail, ...)
. Tout représentant du bureau de la ligue de Bretagne de golf d’entreprise présent sur une compétition.
. De l’arbitre ou de l’organisateur d’épreuves de club, lorsqu’il y a en un de désigné sur une épreuve.

- Résultats des épreuves :

Les résultats des différentes épreuves sont considérés comme promulgués et définitifs, lors de la parution sur le site de la ligue de Bretagne de golf d’entreprise si une remise des prix n’a pu avoir lieu à la fin de la compétition.

https://golf-entreprise-bretagne.fr/

Dans le cas contraire, les résultats seront considérés promulgués et définitifs lors de l’annonce des résultats durant la remise des prix.

-World Handicapping System

A compter du printemps 2020, la FFGolf mettra en place le WHS, qui est un système de calcul, pour déterminer le niveau d'un joueur. Cette méthode sera appliquée mondialement avant la fin de l'année 2020.

Le calcul du niveau du joueur est basé sur la moyenne des 8 meilleurs de ses 20 derniers scores

- L'index reflètera ainsi ce que le joueur joue réellement.

Les scores en partie amicale pourront désormais compter pour l'index, on parlera de parties amicales certifiées, qui respecteront quelques conditions :

- Être licencié
- Avoir plus de 11,4 d'index
- Avoir 17 ans au moins
- Jouer 9 trous minimum
- Jouer dans les formules de jeu éligibles à l'index
- Déclarer son intention de faire certifier sa carte de score avant de prendre le départ (du tour)
- Désigner un marqueur, présent dans la partie, qui certifiera mon score

Ce système était déjà en place les années passées.

Avec le WHS, dès qu'un joueur joue au golf, son index peut évoluer

- Premier index dès la première carte enregistrée (en cas de performance)

- Les blocages à la hausse des index > 18.4 sautent ; dans le nouveau système, les remontées sont possibles jusqu'à 54.0
    - D'une manière générale, le WHS sera plus réactif ce qui permettra à chaque joueur d'avoir un index qui reflètera mieux son niveau de jeu du moment

Le niveau de jeu dans l'Espace licencié reste en place et conserve ses spécificités

- Il prend en compte TOUS les scores individuels enregistrés
    - Compétitions, parties amicales
        - Sans aucune restriction
- Déjà inspiré sur le calcul du WHS
    - Les derniers ajustements seront faits dans l'année

D'ici la mise en place effective du WHS, courant printemps 2020, les compétitions prendront en compte l'index de jeu.

Le logiciel RMS sesra également l'objet d'une mise à jour, car l'index est pour le moment, la référence qui permet le calcul des coups rendus.

Le GEB se réserve le droit de modifier les règlements présents dans le vademecum 2020, concernant les limites d'index ou de niveau pour pouvoir s'inscrire à une compétition.

5- Compétitions de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise

5.1 Qualification régionale Pitch and Putt (Trophée Yann PIERRE)

Date : Samedi 29 février 2020

Terrain : **Golf de Lancieux (22)**

L'équipe vainqueur en 2019 (ATSCAF35)

Participation :

Compétition ouverte aux membres des associations de golf d'entreprise de la ligue de Bretagne. Les équipiers doivent être licenciés FFG, avec un certificat médical enregistré, et être rattachés à l'AS entreprise qu'ils représentent.
Si une équipe est composée de retraités, d'ayants-droit, ou d'extérieurs, elle ne peut qualifier son AS pour la finale nationale.

Droits de jeux et repas :

Le droit de jeux est fixé à 30€ pour l'équipe (2 joueurs)
Le prix du repas est de 20€ (plat-dessert, 1/4 vin rouge, café)

Inscriptions :

L'inscription se fait par le responsable d'AS sur le site :

http://www.geb-competitions.fr/

avant le lundi 24 février 2020

Si le nombre d'équipes engagées est supérieur à 18, les équipes composées de joueurs retraités, ayant-droits, ou extérieurs, seront placées en liste d'attente, afin de privilégier les équipes qualifiables.

Forme de jeu :

Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke-play / 36 trous

L'épreuve est composée de 2 tours de 18 trous (matin/après-midi).
La longueur de chaque trou ne peut excéder 90 mètres, et la longueur totale des 18 trous n'excédera pas 1200 mètres.
Pas de restrictions sur le nombre de clubs, dans la limite des 14 clubs maximum.
L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe.
Départs en shot-gun.
Les cadets sont interdits.

Qualification :

Les 3 meilleures cartes de chaque équipe sont retenues à l'issue des 2 tours.
Le classement sera réalisé par l'addition des scores de ces trois cartes, la première place allant à l'équipe ayant réalisé le score le plus bas.

Départage :

En cas d'égalité à la fin du tour de qualification, le départage se fait ainsi :
- prise en compte de la 4ème carte de l'équipe
- si égalité, prise en compte de la meilleure carte
- si égalité, prise en compte de la 2ème meilleure carte
- si égalité, tirage au sort pour le départage

A l'issue de cette phase qualificative, 3 équipes seront qualifiées pour disputer la finale nationale qui aura lieu sur le golf de Port Bourgenay, du 18 au 19 avril 2020.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise sera attribuée aux équipes qualifiées, sur présentation de justificatifs.

Comité de l'épreuve :

Les membres du bureau de la commission des associations de golf d'entreprise de la ligue de Bretagne.

5.2 Coupe de l'Ouest Bretagne/Pays de Loire

La Bretagne victorieuse en 2019

Date : Samedi 5 septembre 2020

Terrain : **Golf de Guérande (44)**

Participation :

Compétition ouverte aux membres des associations de golf d'entreprise de la ligue de Bretagne. Les équipiers doivent être licenciés FFG, avec un certificat médical enregistré, et être rattachés à l'AS entreprise qu'ils représentent.

88 joueurs maximum => 22 équipes de chaque ligue
En cas d'un nombre d'inscription > à 22 équipes, la sélection se fait sur la moyenne d'index de chaque équipe.

Droits de jeux et repas :

Le droit de jeux est fixé à 50€ pour l'équipe (2 joueurs)

Inscriptions :

L'inscription se fait par le responsable d'AS sur le site :

http://www.geb-competitions.fr/

avant le vendredi 28 août 2020

Forme de jeu :

Equipes de 2 joueurs ou joueuses de la même association
/ Match-play / 4 balles meilleures balles

Marques de départ blanches pour les messieurs, et bleues pour les dames.
Départs en shot-gun.

Ligue gagnante :

La ligue gagnante est celle qui aura atteint le total de 11,5 points
(1 point la victoire, 1/2 point le match nul)

En cas d'égalité entre les 2 ligues à l'issue des matchs, la victoire reviendra à la Bretagne en tant que tenante du titre.

Comité de l'épreuve :

Les membres du bureau de la commission des associations de golf d'entreprise de la ligue de Bretagne et des Pays de Loire.

5.3 Coupe de France (Trophée Raymond Fanen) division 1

Phase éliminatoire régionale

1er tour	**samedi 14 mars**	**golf de Cornouailles**
2ème tour	**samedi 25 avril**	**golf des Sables d'Or**
3ème tour	**samedi 9 mai**	**golf de Val Queven**
4ème tour	**samedi 20 juin**	**golf de Rennes**

Elle a pour but de sélectionner les 2 AS qui représenteront la Bretagne lors de la finale nationale, qui se déroulera du 11 au 13 septembre, sur le golf de Grand Avignon (84).

Les vainqueurs 2019 (OpenJS56 et Ouest-France)

Participation :

Les compétitions sont ouvertes à tous les salariés actifs, et retraités de l'AS d'entreprise. **Chaque équipe est composée de 4 joueurs, avec la possibilité d'y intégrer un joueur, retraité de l'entreprise.**

La participation d'un ayant-droit*, d'un extérieur*, ou d'un nombre supérieur à 1 joueur retraité*, entraîne l'attribution de 150 Pts Nets pour le ou les joueurs concernés.

Forme de jeu :

Les 4 manches qualificatives se jouent en stroke-play « Net ».

Application de la règle 21.2 (Score maximum), avec un score maximum de par +5. Le score maximum sur un trou ne pourra excéder 8 pour un par 3, 9 pour un par 4, et 10 pour un par 5.

Les 3 meilleures cartes sont retenues.

L'index de jeu est de 21,4 maximum.

Pour les inscriptions, l'index maximum autorisé est de 26,4, sauf dérogation acceptée par le responsable de division. L'index sera ramené à 21,4 pour les joueurs concernés.

Ex : pour qu'une équipe d'AS soit au moins représentée par 3 joueurs, une dérogation pourra être acceptée.

Marques de départs :

Les marques blanches pour les messieurs.

Les marques bleues pour les dames.

Inscriptions :

Avant le lundi soir précédant la date de la compétition.

Auprès du responsable D1 : Pierrick DEFRANCE

Sur le site internet du GEB :www.golf-entreprise-bretagne.fr

3 créneaux horaires sont proposés pour l'organisation des départs (1= avant 10 heures, 2= entre 10h00 et 12h00, 3= après 12h00)

Classement :

L'équipe gagnante est celle qui aura totalisé, le plus petit nombre de coups joués, en Net, sur l'ensemble des 4 manches. Les 3 dernières équipes descendent en D2.

Le comité d'organisation pourra faire évoluer ces règles en fonction des créations ou radiations d'associations à venir.

Départage en cas d'égalilté :

En cas d'ex aequo, le départage se fera sur le score de l'équipe du 4ème tour - puis du 3ème – 2ème et premier tour. Si l'égalité demeure, le départage se fera sur la 4ème carte de l'équipe, du 4ème tour – puis du 3ème – 2ème et premier tour.

Annulation d'une ou plusieurs manches :

En cas d'annulation d'une ou plusieurs manches, la sélection se fera sur le total des manches s'étant déroulées (Vademecum 1.2-5-1).

Composition de la Division 1 :

OPEN JS 56	Ouest France	EAGLE
ASCR	2FOPEN JS 29	AS TIMAC
ASCAM35	ORANGE Cesson	THALES ADK
APACIB	IXBlue	ASAC Trégor Lannion
OPG	ASPTT Rennes	USFEN 22
BIG CHRU 29	ORANGE Lannion	Barre Thomas
ARKEA	CHU RENNES	IFREMER
THALES SHB		

Prix :

Coupe pour l'équipe gagnante, et qualification pour la finale de la Coupe de France pour les 2 premières équipes du classement général, y compris si celles-ci ont fait jouer un joueur retraité. **Les joueurs qui représenteront l'AS lors de la finale du Trophée Fanen devront par contre être tous salariés actifs de l'entreprise.**

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise sera attribuée aux équipes qualifiées, sur présentation de justificatifs.

5.4 Trophée Raymond Fanen division 2 Bretagne

Dates et lieux 2020

1er tour	**samedi 14 mars**	**golf de Pléneuf Val André**
2ème tour	**samedi 4 avril**	**golf de Brest Iroise**
3ème tour	**samedi 2 mai**	**golf de Saint-Malo-Tronchet**
4ème tour	**samedi 20 juin**	**golf de Ploemeur Ocean**

Participation :

Les compétitions sont ouvertes à tous les salariés actifs de l'AS d'entreprise, aux retraités, aux ayants droits, et aux extérieurs. Chaque équipe est composée de 4 joueurs.

Forme de jeu :

Les 4 manches qualificatives se jouent en stroke-play « Net ».

Application de la règle 21.2 (Score maximum), avec un score maximum de par +5. Le score maximum sur un trou ne pourra excéder 8 pour un par 3, 9 pour un par 4, et 10 pour un par 5.

Les 3 meilleures cartes sont retenues.

L'index de jeu est de 21,4 maximum.

Pour les inscriptions, l'index maximum autorisé est de 26,4, sauf dérogation acceptée par le responsable de division. L'index sera ramené à 21,4 pour les joueurs concernés.

Ex : pour qu'une équipe d'AS soit au moins représentée par 3 joueurs, une dérogation pourra être acceptée.

Marques de départs :

Les marques jaunes pour les messieurs.

Les marques rouges pour les dames.

Inscriptions :

Avant le lundi soir précédant la date de la compétition.

Auprès du responsable D2 : Rémy PENDU

Sur le site internet du GEB :www.golf-entreprise-bretagne.fr

3 créneaux horaires sont proposés pour l'organisation des départs (1= avant 10 heures, 2= entre 10h00 et 12h00, 3= après 12h00)

Classement :

L'équipe gagnante est celle qui aura totalisé, le plus petit nombre de coups joués, en Net, sur l'ensemble des 4 manches. Les 3 premières équipes éligibles* montent en D1, et les 6 dernières descendent en D3.

Le comité d'organisation pourra faire évoluer ces règles en fonction des créations ou radiations d'associations à venir.

*Définition "équipe éligible" : équipe située avant la 8ème place de sa division, et qui n'aura pas déjà d'équipe représentant son AS, dans la division supérieure

Départage en cas d'égalité :

En cas d'ex aequo, le départage se fera sur le score de l'équipe du 4ème tour - puis du 3ème – 2ème et premier tour. Si l'égalité demeure, le départage se fera sur la 4ème carte de l'équipe, du 4ème tour – puis du 3ème – 2ème et premier tour.

Annulation d’une ou plusieurs manches :

En cas d’annulation d’une ou plusieurs manches, la sélection se fera sur le total des manches s’étant déroulées (Vademecum 1.2-5-1).

Composition de la Division 2 :

ASLC PSA	GAZELEC 35	APACIB 2
Ouest France 2	ATSCAF 35	EAGLE 2
THALES ADK 2	ORANGE Cesson 2	MARINE BREST
ASAC Trégor Lannion 2	Ouest Police Golf 2	NAVAL GROUP
USFEN 22 2	Municipaux Rennais	ASSM Brest
ASCR 2	OPEN JS 56 2	ASPTT Rennes 2
AS CHRU Rennes 2	CAP GEMINI	STAR
ASCAM 56		

5.5 Trophée Raymond Fanen division 3 Bretagne

Il y a 3 poules de division 3 (D3A, D3B, D3C)

Dates et lieux 2020

D3A	D3B	D3C
21/03 Golf de Saint-Laurent	07/03 Golf de Dinard	21/03 Golf de Ploemeur
25/04 Golf de l'Odet	25/04 Golf de Baden	04/04 Golf de la Freslonnière
16/05 Golf de s Ormes	16/05 Golf de Saint-Sansom	16/05 Golf des Abers
20/06 Golf des Ajoncs d'Or	20/06 Golf de l'Odet	13/06 Golf de Saint-Cast

Participation :

Les compétitions sont ouvertes à tous les salariés actifs de l'AS d'entreprise, aux retraités, aux ayants droits, et aux extérieurs. Chaque équipe est composée de 4 joueurs (5-6 joueurs si places disponibles).

Forme de jeu :

Les 4 manches qualificatives se jouent en Stableford « Net ».

Les 3 meilleures cartes sont retenues.

L'index de jeu est de 26,4 maximum.

Pour les inscriptions, l'index maximum autorisé est de 35,4, sauf dérogation acceptée par le responsable de division. L'index sera ramené à 26,4 pour les joueurs concernés.

Ex : pour qu'une équipe d'AS soit au moins représentée par 3 joueurs, une dérogation pourra être acceptée.

Marques de départs :

Les marques jaunes pour les messieurs.

Les marques rouges pour les dames.

Inscriptions :

Avant le lundi soir précédant la date de la compétition.

Auprès des responsables de D3 :

D3A : Jean-Claude LEMONNIER

D3B : Didier RESCAN

D3C : Jean-Michel VILLENEUVE

Sur le site internet du GEB :www.golf-entreprise-bretagne.fr

3 créneaux horaires sont proposés pour l'organisation des départs (1= avant 10 heures, 2= entre 10h00 et 12h00, 3= après 12h00)

Classement :

Pour chaque manche, le classement se fera par l'addition des 3 meilleures cartes, en Stableford net. En cas d'égalité, on départage sur la 4ème carte. Si l'égalité demeure, le départage se fera sur la meilleure carte en Stableford net, puis sur la seconde carte, et enfin sur la troisième carte. Ceci afin de favoriser les équipes complètes, et de ne pas avoir d'ex aequo.

Si une AS a inscrit plus de 4 joueurs (5 ou 6 en cas de places disponibles), le ou les scores des joueurs supplémentaires (cellule grisée dans le tableau d'inscription) ne comptent pas pour le score de l'équipe. **Les joueurs supplémentaires peuvent jouer dans une autre division du même tour.**

Le total sera converti, pour le classement général, en points comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

1er	40 points	**9ème**	14 points	**17ème**	6 points
2ème	35 points	**10ème**	13 points	**18ème**	5 points
3ème	30 points	**11ème**	12 points	**19ème**	4 points
4ème	25 points	**12ème**	11 points	**20ème**	3 points
5ème	22 points	**13ème**	10 points	**21ème**	2 points
6ème	20 points	**14ème**	9 points	**22ème**	1 point
7ème	18 points	**15ème**	8 points		
8ème	16 points	**16ème**	7 points		

Une équipe ne se déplaçant pas se verra créditée de 0 point.

Exemple : **Lors de la 1ère manche, l'addition des 3 meilleures cartes donnent** :

L'équipe A obtient 105 points (1er)

L'équipe B obtient 99 points, 4ème carte à 30 points (2ème)

L'équipe C obtient 99 points, 4ème carte à 29 points (3ème)

L'équipe D obtient 94 points (4ème)

L'équipe E obtient 91 points, 4ème carte à 28 points (5ème)

L'équipe F obtient 91 points, 4ème carte à 26 points (6ème)

Au classement général, cela donnera :

L'équipe A obtient 40 points

L'équipe B obtient 35 points

L'équipe C obtient 30 points

L'équipe D obtient 25 points

L'équipe E obtient 22 points

L'équipe F obtient 20 points

Dans chaque poule (A,B,C), les équipes ayant obtenu le meilleur total de points sur les 4 tours de la Phase Éliminatoire seront désignées vainqueurs de leur poule.

Les 2 meilleures équipes éligibles* de chaque poule de D3 monteront en D2 (6 équipes au total).

*Définition "équipe éligible" : équipe située avant la 8ème place de sa division, et qui n'aura pas déjà d'équipe représentant son AS, dans la division supérieure.

Départage en cas d'égalité :

En cas d'ex aequo, le départage se fera sur la place obtenue lors de la dernière manche disputée.

Annulation d'une ou plusieurs manches :

En cas d'annulation d'une ou plusieurs manches, la sélection se fera sur le total des manches s'étant déroulées (Vademecum 1.2-5-1).

Composition de la Division D3A :

MARINE BREST 2	GARNISON RENNES	BIG CHRU 2
ASCIOS 56	OPEN JS 56 3	ASPTT Rennes 4
Barre Thomas 2	DGA CELAR	GAZELEC 35 2
ASCR 4	ARKEA 3	AS CIL
USFEN 22 3	HILL ROM	EAGLE 4
ASSM Brest 2	Municipaux Rennais 3	ASLC PSA 3
Cooper Standard Vitré	Thales ADK 3	ASGTC Technicolor

Composition de la Division D3B :

GAZELEC 22	ORANGE Cesson 3	ASPTT Rennes 3
THALES ADK 4	ATSCAF 56	ASLC PSA 2
ARKEA 2	ATSCAF 22	BIG CHRU 3
OPEN JS 56 4	Ouest Police Golf 3	ATSCAF 35 2
DGA CELAR 2	GARNISON RENNES 2	AS ORTF
EAGLE 3	ASDP 35	AMB Golf
AS SII Ouest	ORANGE Cesson 5	ASCAM 35 2

Composition de la Division D3C :

ASAEC Coetquidan	IFREMER 2	ORANGE Cesson 4
Municipaux Rennais 2	APACIB 3	ASCR 3
OPEN JS 56 5	ASPTT Vannes	ASCIOS 56 2
EAGLE 5	2F OPEN JS 29 2	STAR 2
ORANGE Lannion 2	ASAC NOKIA 3	ATSCAF 29
USFEN 22 4	MARINE BREST 3	ASCAM 56 2
THALES ADK 5	GARNISON RENNES 3	ATSCAF 56 2

5.6 Trophée 36+ GEB

La ligue de Golf d'Entreprise de Bretagne organise 2 compétitions appelées « Trophée 36+ », réservée en priorité aux joueurs ayant un **index > 36**.

Date : **28 mars le golf de Trémereuc (22)**
6 juin sur le golf de Lac au Duc (56)

Participation :

Les compétitions sont ouvertes à tous les membres de l'AS d'entreprise (actifs, retraités, ayants droits, et extérieurs). La compétition est individuelle. **Seule la carte verte est exigée pour s'inscrire.**

Un maximum de 36 joueurs par compétition.

Forme de jeu :

La compétition se joue en stableford « Net ».

18 trous seront joués par les participants (2 x 9 trous), mais seul les scores du second parcours seront comptabilisés pour la compétition. Le premier parcours servant de reconnaissance.

Marques de départs :

Boules jaunes pour les messieurs,et rouges pour les dames.

Inscriptions :

Avant le lundi soir précédant la date de la compétition.

Sur le site internet du GEB :www.golf-entreprise-bretagne.fr

Responsables promotion : Rémy PENDU et Jean-Michel VILLENEUVE

Tarifs :

25€ pour les 2 x 9 trous

Classement :

Un classement individuel sera publié à l'issue de la compétition.

5.7 Scramble des présidents

Cette compétition a but caritatif, est depuis quelques années jouée au profit de l'association LISA (LIon's Sport Action)

ADK Thales Brest, vainqueurs 2019 en brut

Date : Samedi 26 septembre 2020

Terrain : **Golf des Sables d'Or**

Participation :

2 équipes maxi par A.S (+ si places disponibles : 88 joueurs maxi)

Ouvert aux présidents et membres de leur bureau des associations golf d'entreprise de la Ligue de Bretagne affiliées à la FFGolf, à jour de leurs cotisations. Les joueurs doivent être licenciés dans leur club ou rattachés via Extranet et avoir fait enregistrer leur certificat médical. Les joueurs ayant un index supérieur à 35.4 pourront participer mais joueront avec un index de 35.4

Droits de jeux et repas :

Le droit de jeux est fixé à 25€ par joueur
Le prix du repas est de 20€ (plat-dessert, 1/4 vin rouge, café)

Inscriptions :

L’inscription se fait par le responsable d’AS sur le site :

http://www.geb-competitions.fr/

avant le lundi 21 septembre 2020

Forme de jeu :

Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stableford / scramble

Marques de départ jaunes pour les messieurs.
Marques de départ rouges pour les dames.

Départs en shot-gun.

Prix et Qualification :

Dotation offerte par la ligue de Bretagne de golf d'entreprise, en association avec LISA (LIons Sports Action).

Les 2 premières équipes en Net seront qualifiées pour la finale régionale du Lion's Sport Action (LISA).

Comité de l’épreuve :

Les membres du bureau de la commission des associations de golf d’entreprise de la ligue de Bretagne.

5.8 Championnat de Bretagne individuel de golf d'entreprise

Zithian LI et Sébastien CHAUVIN, vainqueurs 2019

Date : 3 et 4 octobre 2020

Terrain : **Golf de Saint-Malo Le Tronchet, et des Ormes**

Participation :

Tous les membres majeurs, actifs, retraités ou ayants-droits des associations Golf d'Entreprise de la Ligue de Bretagne licenciés ou rattachés dans leur AS d'entreprise.

Groupe 1 : **index ≤ 14**

Groupe 2 : **index compris entre 14,1 et 20,4**

Limité à 90 joueurs maxi par groupe (meilleurs index)

Les membres <u>extérieurs</u> seront acceptés si le nombre de 90 n'est pas atteint.

Droits de jeux et repas :

Le droit de jeux est fixé à 55€ par joueur

Un repas est organisé au golf du Domaine des Ormes, le samedi soir pour un prix de 25€ par personne

Inscriptions :

L'inscription se fait par le responsable d'AS sur le site :

http://www.geb-competitions.fr/

avant le samedi 26 septembre 2020
Choix de créneaux horaires pour le 1er tour (avant ou après 10 heures)

Forme de jeu :

Groupe 1 : Stroke-play, marques blanches pour les messieurs,
et marques bleues pour les dames.
Groupe 2 : Stableford, marques jaunes pour les messieurs, et marques rouges pour les dames.

Classement :

A l'issue des 2 tours, addition des 2 scores. En cas d'égalité, play-off pour le groupe 1, et départage sur le résultat du 2ème tour puis sur les 9 derniers trous, les 6 derniers, les 3 et le dernier trou, pour le groupe 2.

En cas d'intempéries, le classement pourra se faire sur un seul tour.

Prix et Qualification :

Résultats et cocktail dimanche vers 19h au golf de Saint Malo

Trophée pour le 1er Brut Messieurs et 1er Brut Dames du groupe 1.

+ lots pour classements bruts et nets des 2 groupes.

A l'issue du championnat, l'équipe qui représentera la Bretagne lors du Championnat Fédéral 2020 sera annoncée. Elle est composée de 6 joueurs, dont 1 joueuse minimum. Les remplaçants seront également désignés.

Comité de l'épreuve :

Arbitre Fédéral : Pierrick DEFRANCE

Et les membres du bureau de la commission des associations golf entreprises de la ligue de Bretagne, ainsi que les directeurs des golfs du Tronchet, et des Ormes.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise sera attribuée aux joueurs qualifiés.

6. Calendrier national 2020 du golf d’entreprise

6.1 Championnat de France de Pitch and Putt de golf d’entreprise (Vademecum 1.2-5-1)

Du 18 au 19 avril sur le golf de Port Bourgenay (85)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre d’équipes maximum est fixé à 27.

Epreuve ouverte aux Associations Sportives d’Entreprise qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les ligues.

Pour les équipiers :

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d’entreprise, soit rattachés à l’AS qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l’établissement dont dépend l’association d’entreprise.
- Pour les joueurs concernés, une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l’association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l’équipe est responsable de l’éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 72 trous / 36 trous par jour.

Chaque jour, les 3 meilleurs scores de l'équipe sont retenus. Le cumul de ces scores constitue le score de l'équipe.

La longueur de chaque trou n'excède pas 90 mètres ; la longueur totale des 18 trous n'excède pas 1200 mètres.

L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe.
Les cadets ne sont pas autorisés.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et Inscriptions des joueurs sur Extranet : http://xnet.ffgolf.org doit s'effectuer au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise d'un montant de 400€ sera attribuée à chaque équipe qualifiée sur présentation de justificatifs.

PRIX

Trophée confié à l'équipe gagnante pendant une année.
Souvenirs par la ffgolf aux trois premières équipes.

6.2 Championnat de France par équipes des associations d’entreprise 2ème division nationale (Trophée Jean-Pierre PEUGEOT)

du 14 au 17 mai sur le golf de Gujan-Mestras (33)

Les Cheminots Rennais représentent la Bretagne en seconde division.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d’entreprise, soit rattachés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.
Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.
Pour rappeI, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Phase de qualification : 1er et 2ème jour
5 joueurs / stroke play / 18 trous
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Phase finale pour la montée :

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : 1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7
3ème jour : Quarts de finale et demi-finales / 5 simples match-play
4ème jour : Finale / 2 foursomes et 5 simple match-play

Les vainqueurs des ¼ de finale montent en 1ère division.

Phase finale pour les barrages :
5 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : 12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT:

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise, d'un montant de 1300€, sera attribuée aux équipes qualifiées sur présentation de justificatifs.

PRIX

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT (2ème division) confié pour une année à l'équipe gagnante.
Souvenirs offerts par la Ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

6.3 Promotion Nationale

Du 15 au 17 mai 2020, sur le golf de Mont-Griffon

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Championnat ouvert à toutes les associations d'entreprises autres que celles composant les 1ère, 2ème et 3ème divisions de l'année de l'épreuve. Une seule équipe par association pourra jouer la Promotion.
Le nombre d'équipes est limité à 42 et elles seront retenues selon l'ordre d'inscription des équipes sur Extranet

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.
Pour rappeI, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Phase de qualification : 1er et 2ème jour

4 joueurs / stroke play / 18 trous
Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus. Les 16 premières équipes après 2 sont qualifiés pour le 3ème tour.

Phase finale : 3ème jour :

1 foursome et 2 simples / match-play
Les 16 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 16 ; 8 v 9 ; 5 v 12 ; 4 v 13 ; 3 v 14 ; 6 v 11 ; 7 v 10 ; 2 v 10**

Les 8 vainqueurs accèdent à la division 3 pour la saison 2021.

ENGAGEMENT:

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise, d'un montant de 500€, sera attribuée aux équipes se présentant pour jouer la promotion sur présentation de justificatifs.

PRIX

Souvenirs offerts par la Ffgolf aux clubs montant en 3ème division

6.4 Coupe de France des associations d'entreprise Finale Nationale Trophée Raymond Fanen

Du 11 au 13 septembre sur le golf de Grand Avignon (84)

La Bretagne possède un quota pour qualifier 2 AS

Les 2 équipes bretonnes 2019 (OPENJS56 et Ouest-France)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)
Epreuve ouverte aux associations qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les Ligues.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)
- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.
Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.
- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.
Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.
Pour rappeI, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Phase de qualification :

1er et 2ème jour

4 joueurs / stroke play net / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Application de la règle 21.2 (score maximum), avec comme score maximum, le par + 5 (8 sur un par 3, 9 sur un par 4, et 10 sur un par 5).
Les 15 premières équipes après deux tours sont qualifiées pour le dernier tour.

Phase finale :

3ème jour

4 joueurs / stroke play net / 18 trous
Les 15 premières équipes jouent pour le titre.
Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus. Le cumul des 3 meilleurs scores de chacun des 3 tours constitue le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise, d'un montant de 1500€, sera attribuée à chaque équipe qualifiée sur présentation de justificatifs.

PRIX

Trophée Raymond FANEN confié à l'équipe gagnante pendant une année.
Souvenirs offerts par la Ffgolf à l'équipe gagnante, à l'équipe seconde et à l'équipe troisième.

6.5 Championnat fédéral du golf d’entreprise

Compétition individuelle et par équipes. Le quota pour la Bretagne est de 6 joueurs, avec au minimum 1 joueuse.

Du 29 au 30 août sur le golf de Crécy (77)

L’équipe de Bretagne 2019

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les joueuses et joueurs qualifiés dans leur ligue :

- Etre membre d’une association d’entreprise de la ligue. Les joueurs devront être soit licenciés d’une association d’entreprise, soit rattachés dans le club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société, ou de l’établissement dont dépend cette association d’entreprise.
- Etre qualifié dans sa ligue.

Pour les ligues :

- Le délégué du golf d’entreprise de la ligue doit organiser une sélection permettant de qualifier le quota de joueuses et joueurs attribué à sa ligue.

🕐 Le délégué inscrira la liste de ses joueurs qualifiés à partir d'Extranet : http://xnet.ffgolf.org
🕐 Une attestation justifiant la qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie pour chaque joueur. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Stroke-play brut / 36 trous / 18 trous par jour, une série Dames, et une série Messieurs.
En cas d'égalité pour la première place de chaque série, le départage se fera en play-off trou par trou.
Pour toute autre égalité, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

La confirmation de la participation de la ligue et inscription des joueurs sur Extranet : http://xnet.ffgolf.org doit s'effectuer au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros par joueur à régler à la Ffgolf par le Délégué de la ligue lors de la réunion des capitaines.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise sera attribuée aux joueurs qualifiés (2400€ pour les 6 joueurs).

PRIX

Les vainqueurs messieurs et dames seront déclarés Champion de France du Golf d'Entreprise.
Souvenirs offerts par laFfgolf aux 3 premiers en brut dans chaque série.

6.6 Coupe des présidents des associations d'entreprise

Samedi 19 septembre au Golf de Lalargue (68)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux personnalités suivantes :

- Présidentes ou Présidents d'AS entreprise, STE ou CE affiliée à la Ffgolf ou Présidents de la section golf,
- Présidentes ou Présidents de la Commission Sportive

Le nombre maximum de participants est fixé à 86.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)
- Un seul représentant par AS
- Les licenciés indépendants ne sont pas admis
- Limite supérieure d'index : 35,4

Les joueurs ayant un index supérieur à 35,4 pourront participer mais joueront avec un index de 35,4.
L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Stableford brut et net / 18 trous / le brut prime le net.
En cas d'égalité le départage sera fait en comparant les 9 derniers trous, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers, puis le dernier, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

Les inscriptions se feront en ligne sur le site de la Fédération et au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1.)

TIRAGE DES DEPARTS

Par ordre croissant des index.
Le tirage des départs sera disponible au golf et sur le site de la Fédération la veille de l'épreuve.

COMITE DE L'EPREUVE

- Le Président de la Commission du Golf d'Entreprise de la Ffgolf.
- Un représentant du golf.
- Le Délégué du golf d'entreprise de la Ligue.
- + d'autres personnes désignées par le Président de la Commission du Golf d'Entreprise de la Ffgolf

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au cours du dîner des Présidents.
Souvenirs offerts par la Ffgolf aux 3 premiers en brut et au vainqueur en net.
Les trophées seront confiés pour un an aux vainqueurs en brut et en net qui se chargeront de la gravure.

INSCRIPTION

Un droit d'engagement de 30 euros sera demandé lors de votre inscription (ce tarif comprend les droits de jeu de la compétition et le dîner de remise des prix). Ce tarif s'applique uniquement aux participants de la compétition.
Une participation de 45€ pour le dîner de remise des prix est demandée pour toute personne extérieure à la compétition.
Nous vous remercions par avance pour votre diligence de nous prévenir de toute modification par email à entreprise@ffgolf.org.

Limite d'inscription : au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

7. Rappel sur l’utilisation d’ISP (Inscription Sans Peine)

L’application permettant l'inscription aux compétitions de Golf-Entreprises est accessible sur www.geb-competitions.fr ou par le biais du site de la ligue de Bretagne de golf d’entreprise, golf-entreprise-bretagne.fr après s’être identifié sur le site.

Chaque responsable d’AS, après avoir rattaché ses joueurs dans l’extranet de la FFG, doit effectuer une exportation au format .CSV, de ses joueurs licenciés afin de les importer dans l’application ISP.

La première opération de ce type devra être réalisée pour le 15 février.

Cette opération est à reproduire plusieurs fois durant la saison, afin de mettre les index à jour. Il n’y a aucun risque de suppression de joueurs déjà importés. Cela ne fait que mettre à jour les index, et ajouter les nouveaux joueurs.

Cela a son importance dans le cadre du Championnat régional individuel, afin d’en simplifier l’organisation, et d’avertir le plus tôt possible des joueurs non sélectionnés.

Une documentation pour l’utilisation d’ISP est disponible à cette adresse :

Notice Utilisation ISP

8. Golf et Développement

Vous souhaitez développer la pratique du golf au sein de votre entreprise, sachez que la ligue de Bretagne et le GEB, mettent à votre disposition des outils pour l'organisation de ces opérations, dont la structure gonflable.

Le calendrier et

Le tarif de la location est fixé à 50€ pour une journée. L'AS s'acquitte auprès de la ligue de la location, et ensuite la commission GEB rembourse à l'AS, la totalité de cette location.

Ne pas oublier la semaine du golf d'entreprise qui aura lieu du 11 au mai 2020.

9. Liens utiles

Ligue de Bretagne de golf d'entreprise	https://golf-entreprise-bretagne.fr
Ligue de Bretagne de golf	https://liguebretagnegolf.org
Fédération Française de golf	https://www.ffgolf.org
Extranet FFGolf	https://xnet.ffgolf.org
Inscriptions compétitions GEB	http://www.geb-competitions.fr
Règles de golf 2020	http://arbitrage.ffgolf.org
Royal and Ancient Saint-Andrews	https://www.randa.org
USGA	http://www.usga.org